

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 30 MARS 2023

PRESENTS : BELAIR Florence, GAYOT Loïc, LAVIGNE Fernand, JOUHANNY Guy, HUMBERT Laure, DOIZON Béatrice, LEYSENNE Marine, LUBRANO Josiane, PELTIER Juliette, CARLINI Mathieu, MALLEFONT René, DUFOURNEAU Gael.

PROCURATION : DELAUTRETTE Stéphane procuration donnée à Mme HUMBERT

RIPOLL Johann procuration donnée à Mme PELTIER

ABSENT : DELAUTRETTE Stéphane, RIPOLL Johann

Secrétaire de Séance : HUMBERT Laure

Le compte rendu de la dernière réunion de Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.

1/ APPROBATION COMPTES ADMINISTRATIFS / COMPTES DE GESTION 2022 :

- Les comptes administratifs assainissement et principal ont été votés à l'unanimité (pas de vote possible de Florence Bélaïr ni de Stéphane Delautrette).

Budget Assainissement

| | | |
|------------------------|-----------------|-----------|
| Section fonctionnement | Excédent 2021 | 12 730.65 |
| | Dépenses 2022 | 47 606.48 |
| | Recettes 2022 | 53 366.32 |
| | Excédent cumulé | 18 490.49 |

| | | |
|------------------------|-----------------|------------|
| Section investissement | Excédent 2021 | 145 722.30 |
| | Dépenses 2022 | 68 151.45 |
| | Recettes 2022 | 56 304.27 |
| | RAR Dépenses | 159 123.00 |
| | RAR Recettes | 16 254.00 |
| | Excédent cumulé | 133 875.12 |

Budget Principal

| | | |
|------------------------|-----------------|------------|
| Section fonctionnement | Excédent 2021 | 7 899.52 |
| | Dépenses 2022 | 749 373.44 |
| | Recettes 2022 | 906 901.80 |
| | Excédent cumulé | 165 428.88 |

| | | |
|------------------------|-----------------|------------|
| Section investissement | Excédent 2021 | 21 800.31 |
| | Dépenses 2022 | 450 690.40 |
| | Recettes 2022 | 532 305.29 |
| | RAR Dépenses | 164 662.00 |
| | RAR Recettes | 63 441.00 |
| | Excédent cumulé | 1 431.95 |

Les comptes de gestion établis par le Receveur Municipal et conformes aux écritures des comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité.

Afin de respecter les obligations prévues par l'article L2123-24-1-1 du CGCT, un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal est communiqué aux membres présents.

2/ VOTE TAUX IMPOSITION 2023

Au regard de l'inflation et de l'augmentation générale des taux, le conseil décide du maintien des taux 2022 pour la taxe foncière bâtie soit 34.37 % et non bâtie soit 73.32 % pour 2023.

Le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires créée en 2023 s'élève à 10,84 %. L'évolution du taux est indexée sur celle des taux de la taxe foncière. Un maintien ayant été décidé pour la taxe foncière, le taux de la taxe d'habitation reste celui de référence transmis par la DGFIP.

3/VOTE BUDGETS PRIMITIFS 2023

Budget Assainissement

Le budget est arrêté à la somme de 277 911.61 €. Il s'équilibre en dépenses et recettes en :

| | |
|--------------------------|--------------|
| - section fonctionnement | 70 993.61 € |
| - section investissement | 206 918.00 € |

Budget Principal

Le budget est arrêté à la somme de 1 303 020.80 €. Il s'équilibre en dépenses et recettes en :

| | |
|--------------------------|--------------|
| - section fonctionnement | 972 345.88 € |
| - section investissement | 330 674.95 € |

Le Conseil décide :

- l'acquisition de matériel pour la salle des fêtes, les gîtes, les services techniques
- l'acquisition de panneaux signalétiques et de signalisation
- l'acquisition de l'immeuble Boulangerie
- des travaux sur bâtiments communaux (réfection toiture, pose stores et film, mise aux normes électriques)
- la poursuite des travaux de GRVC

Tout budget confondu, lorsque la Commune investit 100 €, la répartition est la suivante :



- 33 € Travaux investissement bâtiment, voirie, matériel
- 25 € Frais fonctionnement des services
- 29 € Frais de personnel
- 6 € Charges de gestion
- 7 € Remboursement des emprunts

Les budgets sont votés à l'unanimité.

4/TARIFS GITES

La période « Haute Saison » pour les tarifs de location des gîtes est modifiée. La semaine du 19 août au 26 août est de nouveau intégrée à la « haute saison » (pas de possibilité de location pour une nuit en haute saison, location à la semaine uniquement ; les moyens humains dédiés à cette période, notamment pour le ménage, ne permettent pas une gestion à la nuitée. De plus, cela représente une perte financière pour la commune si cette semaine reste en moyenne saison).

Le conseil vote à l'unanimité cette proposition.

5/ACQUISITION MATERIEL GITES

Afin de renouveler l'équipement des gites (matériel de cuisine, matelas, grille-pain...etc...), des devis d'une valeur totale de 3500€ ont été validés par la commission tourisme, puis par la commission finances.

Le conseil valide à l'unanimité ces acquisitions à venir.

6/ AVENANT CONVENTION RESEAU ZONES HUMIDES

Pour rappel, la commune a signé en 2016 une convention avec le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle Aquitaine concernant les zones humides entre les villages des Borderies et de Saumur. L'adhésion gratuite au réseau permet de bénéficier d'un diagnostic et de conseils en matière de gestion des zones humides ouvertes ou forestières et de leur bassin versant immédiat.

Un avenant à cette convention pour y inclure des parcelles au niveau de la zone de loisirs (parcelles A253 et A 257) est proposé au vote. Le conseil valide cet avenant.

7/QUESTIONS DIVERSES

- ✚ **Cadeaux et gratifications** : il est rajouté la ligne « fleurs, panier alimentaire pour personnalité locale ou ayant œuvré pour la Commune » à la délibération 2020/05, permettant d'élargir les possibilités de cadeaux et gratifications (actuellement réservés aux gerbes mortuaires et pour les commémorations). Ceci permettra par exemple l'achat d'un cadeau à destination d'un centenaire de notre Commune.
 - ✚ **Mise à disposition des locaux** : La commune autorise l'association des Taufflards à utiliser le local d'arbitrage des vestiaires du stade pour pouvoir stocker leur matériel (panneaux de signalisation) + un vestiaire pour se changer. Par souci d'économie d'énergie, l'utilisation des douches n'est autorisée que lors des manifestations organisées par l'association (avec prêt d'un second vestiaire) et des rencontres exceptionnelles avec d'autres clubs ou associations originaires d'autres départements qui ont lieu 3 à 4 fois par an. Une convention sera établie entre l'association et la commune.
 - ✚ **Demande de remboursement location gite** : Suite au courrier du 07 mars de l'association Châlus Les Copains demandant un remboursement exceptionnel de l'acompte versé de 176,75€, le conseil valide ce remboursement.
 - ✚ **Demande de réduction tarif location salle fêtes/gites** : Un courrier de Mr et Mme RIVAUD (mariage COULON) demande à bénéficier des tarifs 2022 pour des locations en mai 2023 du fait que la demande a été faite en 2022. Au même titre que les autres usagers, les tarifs appliqués sont ceux du moment de la manifestation. Le conseil ne valide pas cette demande de réduction mais propose de réduire le nombre de gites au vu du nombre de leurs invités qui s'est réduit leur permettant une baisse de la somme totale. Si d'autres gites sont loués par des personnes extérieures au mariage, la cérémonie autorisée sur le hameau ne pourra plus être autorisée comme prévu au règlement afin de ne pas déranger les autres locataires.
 - ✚ **Tarifs transports scolaires de septembre 2023 à septembre 2025** :
Afin d'aider les familles à financer le transport scolaire géré par la Région, la commune finance à hauteur de 30€/enfant pour la navette (gratuite pour les enfants) et 45€/enfant pour le bus des NAD (Non Ayant Droit c'est-à-dire extérieurs à la commune).
Madame la maire propose au conseil le financement suivant :
 - Tarif 2023 : 30€ pour la navette par enfant et 46.5€ pour le bus
 - Tarif 2024 : 30€ pour la navette par enfant et 48€ pour le bus
 - Tarif 2025 : 30€ pour la navette par enfant et 51€ pour le bus
- Le conseil valide à l'unanimité la proposition.